

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE ARES

(Eurolist)

1. Par courrier du 20 décembre 2006, reçu le jour même, la société anonyme CFD (29, avenue Hoche, 75008 Paris), contrôlée par M. Thierry Leyne, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 décembre 2006, par suite d'exercice de bons de souscription d'actions (1), les seuils de 5% du capital et des droits de vote et de 10% du capital de la société GROUPE ARES et détenir 1 369 914 actions GROUPE ARES représentant autant de droits de vote, soit 12,01% du capital et 9,89% des droits de vote de cette société (2).

En outre, le déclarant a précisé détenir 935 661 bons de souscription d'actions permettant d'obtenir, par exercice des bons, 935 661 actions GROUPE ARES.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« CFD déclare agir seule.

CFD se réserve la possibilité d'acquérir des actions supplémentaires en fonction des opportunités du marché. Cette prise de participation s'inscrit dans une volonté de soutenir la stratégie actuelle [de GROUPE ARES] de "re-engineering" de ses activités.

CFD n'envisage pas d'acquérir le contrôlée de la société.

CFD n'envisage pas de solliciter la nomination d'une ou plusieurs personnes au sein d'organes sociaux de la société GROUPE ARES. »

-
- (1) Cf. prospectus ayant reçu le visa n°06-408 en date du 14 novembre 2006.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 11 408 376 actions représentant 13 854 536 droits de vote.